



les jardins de la Dame du Lac

lesjardinsdeladamedulac@lavache.com

HORTICULTURE, ARBORICULTURE,

les Gueniffets, 58230 St Agnan

<https://www.lesjardinsdeladamedulac.fr>

06 89 75 28 50

lesjardinsdeladamedulac@lavache.com



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MORVAN

Liste des végétaux disponibles

saison automne/hiver 2023/2024

Les fruitiers Liste non exhaustive		Prix à définir selon: Calibre : circonférence du tronc min 8/10cm à 1m et rareté de la variété. Demi-tige : entre 65 et 70 € Baliveau/ Haute tige : entre 80 et 150 €	
Pommiers	Prix RN (racine nue)	Prix conteneur	
Reinette de Cuzy	70 €		
Reinette de Montbard	70 €		
Court pendu rouge	65 €		
Jolibois	épuisé		
Jacques Lebel	70 €		
Belle fille de Bourgogne	70 €		
Belle fille du Morvan (dit Gendreville)	70 €		
Canada rouge	68 €		
Astrakan rouge	65 €		
Grébeuse	70 €		
Ralot	épuisé		
Reine des reinettes	épuisé		

Friandise	Épuisé	
Reinette Grise ancienne	70 €	
Calville blanc d'hiver	70 €	
Avrolles	70 €	
Marie-Louise	65 €	
Abondance de Belfort	70 €	
Carré d'hiver	65 €	
Belle fille de Salins	70 €	
Violette de Montbéliard	70 €	
Poiriers		
Bergamotte esperen	épuisé	
Clapp's favorite	Épuisé	
Epine du Mas	70 €	
Triomphe de Vienne	68 €	
Louise bonne	Épuisé	
Comtesse de Paris	70 €	
Sept en gueule	épuisé	
Beurré Hardy	68 €	
Beurré Clairgeau	68 €	
Général Leclerc	épuisé	
Pruniers		
Mirabelle de Nancy	épuisé	
Mirabelle de Metz	épuisé	
Prune d'Ente	épuisé	
Ste Catherine	épuisé	
Quetsche d'Alsace	épuisé	
Reine claudé dorée	épuisé	
Cerisiers		
Reverchon	68 €	
marmotte	68 €	

Bigarreau Van	épuisé	
Edelfingen	68 €	
Coeur de pigeon	épuisé	
Noyers (baliveau)		
Franquette	Épuisé	
Mayette	Épuisé	
Cognassiers		
du Portugal	épuisé	
de Provence	65 €	
Pêche de vigne		
Jaune	45 €	
sanguine de savoie	45 €	
Figuier de Brunswick		45 €
Noisetiers		
rouge	20,00 €	
vert	20,00 €	

ar nos soins suppose la recherche du meilleur emplacement disponible et concerté pour chaque arbre et chaque variété.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'échec à la reprise dû : aux aléas météorologiques, la sécheresse hydrique et/ou hydrologique ; un arrosage insuffisant ; la prédation des animaux domestiques ou sauvages ; les pathologies ; le phénomène de folletage .

Les arbres sont transplantables après défeuillée ; et quand la pousse annuelle de la greffe en tête est suffisamment développée. Un fruitier qui ne répondrait pas à ce prérequis, pourrait être remplacé par une autre variété éligible à subvention du Conseil Régional et à qualité égale.

Clause de réserve de propriété : article 2371 du Code civil. Notre pépinière demeure propriétaire des fournitures tant que l'acquéreur n'a pas versé l'intégralité du prix attendu. La clause demeure effective jusqu'à apurement total du paiement du bien.